



La complémentarité des politiques d'efficacité énergétique, énergies renouvelables et accès à l'énergie

Problématique

Le système énergétique de l'Afrique de l'Ouest est confronté aux défis interdépendants de l'accès à l'énergie, de la sécurité énergétique, de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, qui entravent son développement économique et social. Pour relever ces défis, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris des mesures pour adopter et mettre en œuvre des politiques d'accès aux services énergétiques modernes, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Il est utile de rappeler que le potentiel énergétique de l'Afrique de l'Ouest est abondant, tout comme son potentiel en économies d'énergie.

En parallèle, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé en 2012 l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL) d'ici 2030, avec pour objectifs d'assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes, de doubler le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique et de doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. Le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CERECEC) est le point focal en charge de coordonner la mise en œuvre de SE4ALL dans l'espace ouest-africain.

Pour répondre aux différents défis énergétiques, la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont développé en 2006 le *Livre blanc pour l'accès aux services énergétiques modernes (LBASE)* et, en 2013, la CEDEAO a développé une *Politique régionale sur les énergies renouvelables (PERC)* et une *Politique régionale sur l'efficacité énergétique (PEEC)*. Ces politiques, qui cadrent parfaitement avec la vision 2020 de la CEDEAO, contribuent à l'atteinte des objectifs de SE4ALL dans la région. La CEDEAO a aussi mis en place un mécanisme de transposition au niveau national des politiques énergétiques régionales.

Principes de base

La complémentarité

Les deux politiques régionales d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ont été développées en utilisant une approche « de haut en bas » (« *top-down* ») mais toujours dans l'optique d'atteindre les objectifs du SE4ALL d'ici 2030. Cette approche *top-down* implique des processus qui transposent, au niveau national et par étapes, les politiques régionales. Ainsi, après avoir développé

les canevas de transposition où sont définies les grandes lignes, l'approche s'intéresse, itérativement, à des détails de plus en plus fins. Elle permet de délimiter et de conceptualiser rapidement les programmes et projets dans chacun des pays en prenant en compte sa spécificité, ses réalités et ses priorités.

Cette approche présente plusieurs avantages. En effet, l'atteinte des objectifs fixés ne peut se faire que par la mise en œuvre judicieuse et coordonnée des politiques au niveau national pour gagner aussi bien en termes d'efficacité et d'efficience qu'en termes de coûts. Par exemple, un des objectifs principaux des pays de la CEDEAO est d'assurer un accès universel aux services d'électricité à toutes les populations. Pour cela, des stratégies nationales d'électrification ont été développées qui, pour la plupart, ne prennent en compte que l'extension du réseau et priorisent les agglomérations d'une certaine taille pour des raisons de viabilité économique. Cependant, la majeure partie de la population vit en milieu rural où l'extension du réseau est difficilement viable du fait de ses coûts. Les systèmes décentralisés de production d'électricité à base d'énergies renouvelables (kits individuels ou mini-réseaux) y sont plus adaptés et économiquement viables, d'où l'intérêt de promouvoir les énergies renouvelables. Autrement dit, l'atteinte de l'accès universel aux services d'électricité peut être achevée de manière efficace et à moindre coût si les différentes approches sont mises en œuvre de manière coordonnée. Un autre exemple réside dans la gestion énergétique des bâtiments : les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments, qui visent à réduire la consommation électrique de ces derniers, permettent aussi de promouvoir la pénétration des technologies d'énergies renouvelables, notamment des chauffe-eau solaires. Dans ce contexte, toute incitation fiscale et financière pour l'adoption de ces technologies aura un effet aussi bien en matière d'efficacité énergétique que d'utilisation accrue des énergies renouvelables. Ce même exemple est valable pour les foyers améliorés efficaces qui permettent la rationalisation des ressources en biomasse tout en assurant des gains d'efficacité énergétique en matière de cuisson.

La Politique régionale sur les énergies renouvelables (PERC)

Les objectifs de la PERC sont élaborés à partir d'une évaluation réaliste des sources d'énergies renouvelables disponibles à l'échelle nationale et d'une évaluation technique et financière des différentes options en énergies renouvelables qui sont commercialement disponibles (Tableau 1).

Tableau 1. Objectifs de la PERC

Énergies renouvelables connectées au réseau – Capacité	2020	2030
Options énergies renouvelables PERC en MW	2425	7606
Options énergies renouvelables PERC en % de la demande de pointe	10 %	48 %
Pénétration totale des énergies renouvelables (y compris la moyenne et grande hydro)	35 %	48 %
Énergies renouvelables connectées au réseau – Production	2020	2030
Options énergies renouvelables PERC – production en GWh	8350	29229
Options énergies renouvelables PERC en % de la demande en énergie	5 %	12 %
Production des énergies renouvelables (y compris la moyenne et grande hydro)	23 %	31 %
Énergies renouvelables en mini-réseaux et systèmes isolés	2020	2030
Proportion de la population rurale desservie par les énergies renouvelables non raccordées au réseau en %	22 %	25 %

La Politique régionale sur l'efficacité énergétique (PEEC)

L'objectif global de la PEEC est d'améliorer l'efficacité énergétique de la région de la CEDEAO à des niveaux comparables à la norme internationale. Spécifiquement, il s'agit de mettre en œuvre des mesures visant à libérer une capacité de production de 2000 MW à l'horizon 2020 (Tableau 2).

Tableau 2. Mesures proposées dans la PEEC

Éliminer 100 % des lampes inefficaces à l'horizon 2020
Réduire les pertes moyennes en distribution d'énergie électrique du niveau actuel de 15 % - 40 % à moins de 10 % à l'horizon 2020
Élaborer et adopter le cadre régional pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments afin de réduire la consommation énergétique d'ici 2020
Contribuer au développement et à l'amélioration de la rentabilité de l'industrie en réduisant la consommation d'énergie d'ici 2020
Développer et adopter des normes et des étiquettes à l'échelle régionale pour les principaux appareils et équipements énergétiques d'ici 2020
Atteindre l'accès universel à la cuisson sécuritaire, propre, abordable et durable pour l'ensemble des populations à l'horizon 2030
Créer des instruments de financement de l'énergie durable, y compris la finance carbone à court terme, et à long terme mettre en place un fonds régional pour le développement et la mise en œuvre de projets d'énergie durable

Le Livre blanc sur l'accès aux services énergétiques (LBASE)

L'objectif du Livre blanc de la CEDEAO/UEMOA (LBASE) adopté en 2006 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement était d'accroître l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines, afin de permettre, à l'horizon 2015, au moins à la moitié ces populations d'accéder aux services énergétiques modernes. Néanmoins ces objectifs n'ont pas été atteints à l'échéance 2015 et, avec l'avènement de l'initiative SE4ALL, l'horizon de cet objectif est fixé à 2030, pour un accès 100 % des populations urbaines, périurbaines et rurales à ces services (Tableau 3).

Tableau 3. Objectifs de l'ASE

Accès aux services énergétiques (ASE)	2015 (Livre Blanc)	2030 (SEA4LL)
Accès aux services de cuisson moderne	100 %	100 %
Accès aux services d'électricité en zones périurbaines et urbaines	100 %	100 %
Accès aux services d'électricité en zones rurales	60 %	100 %

De ce fait, les objectifs d'accès aux services énergétiques modernes, développés par le Livre blanc et repris par l'initiative SE4ALL, ont été intégrés dans la PERC (objectifs des mini-réseaux et systèmes isolés d'énergies renouvelables contribuant aussi à l'accès aux services d'électricité en zone rurale) ainsi que dans la PEEC (objectifs de dissémination des foyers efficaces contribuant aussi à l'accès aux services de cuisson moderne).

Description technique

Comment évaluer la synergie des politiques énergétiques ?

La synergie s'articule autour de la comparaison des résultats des quatre scénarii suivants :

- **Scénario 1 – Énergies Conventionnelles (REF)** : Il consiste à l'utilisation des sources d'énergies conventionnelles (pétrole, gaz naturel, charbon minéral). Il constitue le scénario de référence (REF) afin de déterminer l'énergie finale demandée et l'énergie primaire correspondante en vue d'évaluer les impacts de la complémentarité avec les autres scénarii.
- **Scénario 2 – Énergies Conventionnelles & Énergies Renouvelables (ER)** : Il s'agit de mixer les sources d'énergies renouvelables avec les sources conventionnelles et d'évaluer l'impact sur l'énergie primaire par rapport à l'énergie finale demandée, et par conséquent l'intensité énergétique et la réduction du gaz à effet de serre par rapport à REF.

- *Scénario 3 – Énergies Conventionnelles & Efficacité Énergétique (EE)*: L'application des mesures d'efficacité énergétique combinée aux systèmes conventionnels peut réduire la demande d'énergie primaire et économiser sur la construction de nouvelles centrales électriques et/ou accroître le nombre des ménages ayant accès à l'énergie moderne. D'autres impacts significatifs concerneront l'intensité énergétique, les gaz à effet de serre, le taux d'accès à l'énergie.
- *Scénario 4 – Énergies Conventionnelles & Énergies Renouvelables & Mesures d'Efficacité Énergétique (ER&EE)*: La mise en commun des sources d'énergies conventionnelles, des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique concourt à un effet unique aboutissant à d'importantes économies d'énergie et de moyens ayant pour conséquence l'atteinte des objectifs fixés.

Les résultats de ces scénarii sont présentés dans la section suivante.

Le canevas des plans d'action et des agendas d'action nationaux

Le développement des Plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables (PANER), d'efficacité énergétique (PANEE) et des Agendas d'action (AA) par les quinze États membres de la CEDEAO vise l'atteinte des cibles prévues par les politiques régionales PERC, PEEC et SE4ALL d'ici 2020 et 2030. Il se fait en conformité avec des canevas précis validés et acceptés par tous les pays en mars 2014 (Tableau 4). Ces canevas ont été développés par le CEREEC avec l'assistance technique de plusieurs partenaires internationaux. Leur objectif est de s'assurer que les PANER et PANEE soient bien complets et en cohérence avec les objectifs de la PERC, de la PEEC et de SE4ALL, et que tous les résultats soient comparables entre les pays en vue de faciliter la compilation.

La démarche comprend deux principales parties. Dans la première partie, les États membres identifient leurs objectifs d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'accès aux services énergétiques. Dans la deuxième partie, les États membres montrent avec quelles mesures et activités ils ont l'intention d'atteindre les objectifs. Les PANER, PANEE et AA, une fois développés, sont soumis pour validation et adoption au niveau national dans chaque pays.

Méthodologie et hypothèses

La méthodologie consiste à compiler les plans d'action nationaux pour les énergies renouvelables, pour l'efficacité énergétique et les agendas d'action développés en 2014-2015 dans les huit pays francophones de la CEDEAO à savoir Bénin, Burkina Faso, Côte

d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo. L'analyse des plans d'action consolidés permet de définir les indicateurs démographiques, économiques, énergétiques à l'année de base. Sur la base de ces indicateurs, les différentes projections des cibles sont faites dans le but d'atteindre les objectifs des politiques régionales sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'initiative Énergie durable pour tous en 2020 et 2030. À cet effet, un outil simple (tableur Excel) a été développé pour aider les consultants nationaux et les équipes nationales à formuler un scénario ou plusieurs scénarii, pour illustrer les résultats combinés de l'exécution des plans d'action nationaux et agendas d'actions nationaux. Des données telles que capacité installée, tarif de l'électricité, potentiels disponibles, sont collectées. Ce tableau est disponible sur demande auprès des auteurs de la fiche.

Pour certains paramètres, des valeurs approximatives sont suggérées. Ces valeurs peuvent être modifiées si nécessaire ou conservées si les équipes nationales les jugent suffisamment précises ou si aucune meilleure donnée nationale n'est disponible.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- *Énergie primaire demandée (EPD) pour les sources d'énergie fossile*: Le taux de conversion normalisé de la France a été utilisé, à savoir 2.58 (1 kWh en énergie finale équivaut à 2.58 kWh en énergie primaire). Ce taux correspond à un rendement moyen de production d'électricité de 43,5 % et des pertes de transport de 5 %. Le taux de conversion est certainement plus élevé en Afrique étant donné les pertes plus élevées et les rendements moindres.
- *Énergie primaire demandée pour les sources d'énergies renouvelables*: Pour les sources d'énergies renouvelables, notamment solaire, éolienne et hydraulique, connectées au réseau électrique, l'énergie primaire demandée est équivalente à l'énergie secondaire. On fait donc l'économie des pertes de transformation.
- *Taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)*: Pour faire la projection du PIB jusqu'en 2030, le taux de croissance moyen des huit pays concernés a été utilisé, sur la base du taux de l'année 2015.
- *Impact économique de l'accès à l'énergie*: Il est difficile d'évaluer l'impact de l'accès à l'énergie en termes économiques. Une première estimation est proposée, en considérant une augmentation du PIB attribuable à chaque nouvelle connexion au réseau ou hors réseau à un service électrique. À cette fin, un coefficient d'impact économique pourrait être évalué en fonction du nombre des ménages connectés annuellement jusqu'en 2030. La démarche est en cours de réflexion.

Tableau 4. Le canevas des PANER, PANEE et AA

PANER		PANEE		AA
1	INTRODUCTION	1	INTRODUCTION	Résumé analytique
1.1	Modèle de la structure et de la procédure	1.1	Instructions générales du modèle	Préambule
1.2	Définition des termes utilisés	1.2	Définition des termes utilisés	Introduction
2	RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	2	SITUATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PAYS	1 VISION ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2030
3	RÉSUMÉ DES OBJECTIFS	2.1	Indicateurs généraux	1.1 Évolution du secteur de l'énergie
4	OBJECTIFS ET TRAJECTOIRES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	2.2	Consommation totale d'énergie finale	1.2 Objectif d'accès à l'énergie à l'horizon 2030
4.1	Objectifs en matière d'énergies renouvelables raccordées au réseau pour la consommation électrique	2.3	Approvisionnement Total en Energie Primaire (ATEP)	1.3 Objectif en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2030
4.2	Accès au système électrique avec les objectifs en matière d'énergies renouvelables	3	RÉSUMÉ DES POLITIQUES NATIONALES ET MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	1.4 Objectif en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030
4.3	Applications d'énergies renouvelables pour les utilisations domestiques	4	OBJECTIFS ET INDICATEURS NATIONAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	1.5 Objectifs interdépendants pertinents à l'horizon 2030
4.4	Biocarburants	5	POTENTIEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2 DOMAINES D' ACTIONS PRIORITAIRES
4.5	Objectifs de développement de marchés	6	OBJECTIFS ET INDICATEURS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SECTORIELS	2.1 Accès aux services énergétiques
5	MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	6.1	Initiative d'éclairage efficace	2.2 Énergies renouvelables
5.1	Tableau récapitulatif de toutes les politiques et mesures de promotion d'électricité en matière d'ER	6.2	Distribution à haute performance de l'électricité	2.3 Efficacité énergétique
5.2	Mesures spécifiques pour répondre aux exigences de la PERC	6.3	Cuisson propre sécuritaire, abordable et durable	2.4 Objectifs interdépendants complémentaires
5.3	Régimes de soutien pour promouvoir la consommation d'énergie à partir d'ER	6.4	Normes et étiquetage d'efficacité énergétique de la CEDEAO	2.5 Domaines d'intervention favorables
5.4	Mesures spécifiques pour promouvoir les foyers améliorés efficaces	6.5	Efficacité énergétique dans les bâtiments	3 COORDINATION ET SUIVI
5.5	Mesures spécifiques pour promouvoir la production efficace du charbon de bois	6.6	Objectifs d'efficacité énergétique d'autres secteurs	3.1 Structure de coordination nationale de l'initiative SE4ALL
5.6	Mesures spécifiques pour promouvoir les combustibles modernes alternatifs pour la cuisson	6.7	Objectifs du développement du marché	3.2 Analyse du suivi
5.7	Régimes de soutien pour promouvoir l'utilisation de biocarburants	7	INSTITUTIONS PUBLIQUES NATIONALES IMPLIQUÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE	3.3 Surveillance, évaluation et établissement de rapports
5.8	Mesures spécifiques pour promouvoir l'utilisation d'énergie durable de la biomasse	8	MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	3.4 Lien avec le (les) Prospectus pour l'investissement
6	ÉVALUATIONS	8.1	Initiative éclairage efficace	
6.1	Contribution totale attendue des technologies d'ER aux objectifs de 2020 et 2030 de réseaux raccordés	8.2	Initiative normes et étiquetage	
6.2	Préparation des Plans d'Action Nationaux de l'Énergie Renouvelable et de la mise en œuvre	8.3	Initiative efficacité énergétique dans les bâtiments	
		8.4	Initiative distribution à haute performance de l'électricité	
		8.5	Autres mesures d'efficacité énergétique dans le secteur commercial et des services	
		8.6	Efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie	
		8.7	Efficacité énergétique dans le secteur du transport	
		8.8	Efficacité énergétique dans le secteur de l'approvisionnement en énergie	
		8.9	Mesures transversales	
		9	PRÉPARATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
		10	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	

Stratégies de mise en œuvre et résultats attendus

Processus de développement des Politiques au niveau régional

Le processus du développement du Livre blanc de la CEDEAO/UEMOA (2005-2006), comme celui de la PERC et de la PEEC (2012-2013) reposent sur des personnes ressources qui élaborent et proposent les documents de politiques. Ces derniers sont soumis aux experts des différents États pour validation lors de différents ateliers régionaux. Un comité technique de haut niveau composé d'experts internationaux et régionaux a été mis en place pour examiner les projets des documents avant d'organiser l'atelier régional des experts pays pour validation finale. Après cette étape, et sur recommandation des experts, suit l'étape d'adoption politique des documents au niveau de la réunion des ministres en charge de l'énergie, du conseil des ministres et enfin au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.

Processus de transposition au niveau national des politiques énergétiques régionales

La transposition des PERC et PEEC au niveau national se fait en trois phases : (i) l'étape préparatoire (2013-2014), (ii) l'étape de développement des plans d'action et agendas d'action (2014-2015) et (iii) l'étape de mise en œuvre et suivi des plans et agendas d'action (2015-2016). Il est important de noter que les PANER, PANEE et AA ont été préparés et validés en même temps par toutes les parties prenantes dans chacun des pays concernés.

Rôle des acteurs

Le développement des plans d'action nationaux et agendas d'action SE4ALL, a mobilisé une variété d'acteurs internationaux, régionaux et nationaux, chacun avec un rôle bien spécifique, en matière d'appui financier et/ou technique.

- *Au niveau international* : la plateforme africaine SE4ALL logée au niveau de la Banque Africaine de Développement (BAD), la GIZ et le Ministère français des Affaires étrangères (appui financier et assistance technique).
- *Au niveau régional* : la CEDEAO à travers le CEREEC qui est l'initiateur et coordonnateur de l'élaboration des plans d'action nationaux et agendas d'action SE4ALL.
- *Au niveau national* : les ministères en charge de l'énergie conduisent les travaux de développement des plans d'action et l'agenda, organisent le lancement politique de haut niveau, organisent la validation technique et l'adoption politique des

documents réalisés. Les comités multisectoriels énergie, qui existent dans tous les membres de la CEDEAO et qui sont composés de presque tous les départements ministériels, les entreprises privées, les sociétés paraétatiques, les entités d'enseignement supérieur, les associations et ONGs, apportent toute contribution possible en termes de données et de validation de différents documents des plans et agendas d'action.

Mise en valeur des synergies des politiques aux niveaux régional et national

La compilation et l'analyse des différents plans d'action nationaux d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et agendas d'action des huit pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et qui sont tous des États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo), mettent en évidence les bénéfices de la complémentarité des différentes politiques sur tous les objectifs.

- Dans le scénario REF, le taux d'accès à l'énergie moderne stagne à 50 %, l'intensité énergétique (consommation d'énergie par rapport au produit intérieur brut) augmente et aucune diminution des gaz à effet de serre (GES) n'a été constatée.
- Dans le scénario avec ER, la part des énergies renouvelables connectées, y compris la grande hydroélectricité, dans le mix énergétique global passe de 30 % en 2010 à 49 % en 2030. L'intensité énergétique et les émissions de GES diminuent, et, résultat particulièrement intéressant, le taux d'accès passe à 74 % en 2030, ceci grâce aux mini-réseaux et systèmes isolés.
- Les mesures d'EE, quant à elles, permettent de réduire l'énergie primaire de 13 % ainsi que l'intensité énergétique qui passe de 0,63 à 0,55 et le taux d'accès à l'énergie moderne passe à 75 % en 2030.
- La mise en commun des EC, ER et des mesures d'EE est particulièrement intéressante puisque le taux d'accès passe à 100 % en 2030. L'intensité énergétique a diminué de 25 % alors que les émissions de GES ont été considérablement réduites.

Efficacité de la mise en œuvre intégrée des politiques énergétiques

La planification énergétique intégrée est l'analyse systématique de tous les facteurs qui influencent l'évolution des systèmes énergétiques. Elle favorise le règlement des problèmes et permet de rechercher des liens, d'évaluer les avantages et les inconvénients des options et de comparer leurs conséquences. Cette démarche aide ainsi les pays à élaborer une stratégie énergétique efficace qui concourt à la réalisation de leurs objectifs nationaux et régionaux. L'approche a reposé sur une analyse macro-économique et géographique de l'ensemble des secteurs y compris non énergétiques, afin d'en extraire les secteurs qui présentent le plus fort potentiel de financement de mise en œuvre des plans, notamment à travers le développement des prospectus d'investissement pour une mise

en œuvre intégrée réussie. Les secteurs de forts potentiels varient en fonction des pays. Par exemple, pour promouvoir les énergies renouvelables au Sénégal et au Burkina Faso, plusieurs partenaires sont disposés à appuyer la filière solaire photovoltaïque aussi bien raccordée au réseau que sous forme de mini-réseaux et kits individuels. En Côte d'Ivoire et au Niger, un accent particulier a porté sur les codes de l'électricité, visant l'inclusion dans les codes de la prise en compte des mesures d'efficacité énergétique et l'obligation de faire des audits énergétiques imposée à certaines catégories de consommateurs.

Difficultés de la mise en œuvre intégrée des politiques énergétiques

Parmi les difficultés rencontrées dans ce processus se trouvent, entre autres, les aspects suivants :

- L'aspect inédit de cette approche à l'échelle régionale a rendu difficile et longue sa compréhension pour la majorité des acteurs impliqués et concernés ;
- La difficulté d'identifier un expert pour chaque pays ayant de l'expérience avérée dans les trois domaines d'interventions (Accès, Énergies renouvelables et Efficacité énergétique) a rendu difficile l'appropriation du concept et des canevas ainsi que le développement des plans ;
- Certaines structures ont été « frustrées » de ne pas avoir été initialement intégrées comme membres du comité multisectoriel ; par exemple dans le rapport de l'atelier de lancement des plans et agenda d'action du Bénin tenu en juillet 2014, il a été recommandé d'élargir la composition du « Groupe Pays » à d'autres structures notamment le secteur privé et la société civile pour permettre l'appropriation nationale des plans d'actions ;
- Le manque de vision intégrée des acteurs nationaux issus de divers horizons n'a pas facilité l'élaboration des plans ;
- Le manque de données fiables et suffisantes disponibles des pays concernés a également rendu difficile le processus ;
- L'insuffisance d'incitations financières a parfois limité l'implication des différents acteurs nationaux. Par exemple, lors de l'atelier de lancement des plans et agendas d'action en juin 2014, le coordonnateur du Groupe multisectoriel national (GMN) du Mali a affirmé que le GMN avait connu beaucoup de difficultés notamment financières dans son fonctionnement rendant quelque peu ses résultats en deçà des attentes ;
- L'insuffisance de concertation, aussi bien entre les différents partenaires internationaux techniques et financiers, qu'entre les acteurs nationaux, n'a pas permis de convaincre facilement les différents intervenants d'avoir un seul plan, au lieu de plusieurs, afin de mutualiser les financements et éviter les duplications des actions.

Conclusion

Les plans et agendas d'actions, en dépit des difficultés rencontrées et surmontées lors de la transposition des politiques régionales au niveau national, ont été élaborés et adoptés. La mise en œuvre de ces plans est tributaire de la mobilisation de financement et des acteurs concernés au niveau national, régional et international, qui se traduit notamment dans le Prospectus d'investissement. Ce dernier permettra de rendre opérationnels les plans d'action ER et EE ainsi que les agendas d'action dans chaque secteur spécifique, par l'identification et l'élaboration d'un ensemble de programmes et de projets réalisables, y compris l'évaluation de leurs besoins en financement qui seront présentés à des investisseurs privés et publics potentiels.

En conclusion, pour assurer un processus qui aboutisse à une bonne complémentarité entre les différentes politiques, il est recommandé que :

- les comités multisectoriels qui ont joué un rôle déterminant soient maintenus et entretenus,
- les partenaires techniques et financiers s'accordent dans leurs interventions au niveau de chaque pays afin de mutualiser les efforts et éviter la duplication de financement des actions proposées par les pays,
- les ressources humaines mises à disposition du pays forment une équipe pluridisciplinaire en lieu et place d'un seul consultant.

Références

CEREEC/ECREEE. Politique régionale ER. http://www.ecreee.org/sites/default/files/documents/politique_dennergies_renouvelables_de_la_cedeao.pdf

CEREEC/ECREEE. Politique Régionale EE. http://www.ecreee.org/sites/default/files/documents/politique_defficacite_energetique_de_la_cedeao.pdf

CEDEAO/UEMOA. Livre Blanc pour une Politique Régionale d'ASE. <http://www.ied-sa.fr/index.php/fr/ressources-documentaires/publications/category/2-publications-ied.html>

CEREEC/ECREEE. Plans d'action nationaux ER, Plans d'actions nationaux EE et Agendas d'action nationaux SE4ALL. Bientôt disponibles à : <http://se4all.ecreee.org/content/se4all-action-agenda>

Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA). Planification énergétique intégrée du développement durable. https://www.iaea.org/OurWork/ST/NE/Pess/assets/08-43772_IEPSD-Brochure_French_web.pdf

IRENA and C2E2. 2015. Synergies between renewable energy and energy efficiency a working paper based on remap 2030 (en anglais). <http://kms.energyefficiencycentre.org/synergies-between-renewable-energy-and-energy-efficiency-working-paper-based-remap-2030>

SE4ALL. Country Action Reference Document (CARD) (en anglais) https://www.se4all-africa.org/fileadmin/uploads/se4all/Documents/guidelines_policy_and_hub_docs/CARD.pdf

Étude de cas : Du développement des plans d'actions nationaux à la Politique Énergétique intégrée (POLEN) du Togo

Cette étude de cas montre comment le processus de développement des plans d'action au Togo a permis aux autorités en charge de l'énergie de développer la Politique Nationale de l'Énergie (POLEN) à moyen terme (2018-2022) qui inclut les aspects liés aux énergies renouvelables (ER), à l'efficacité énergétique (EE) et à l'accès aux services énergétiques (ASE).

Description

État de 56 600 km² situé en Afrique de l'Ouest, le Togo compte plus de 6 millions d'habitants, avec une population qui augmente au rythme de 2,4 % par an. Après la suspension de la coopération économique avec ses partenaires traditionnels de 1993 à 2005, le Togo a renoué avec la croissance économique à partir de 2007, atteignant 5,6 % en 2013. Toutes ces performances ont été réalisées grâce à la consolidation des activités au niveau de l'ensemble des secteurs, l'augmentation des investissements privés et à l'essor de l'industrie extractive (phosphate, clinker, marbre, fer) ainsi que de la cimenterie.

Le mix énergétique togolais est dominé par la biomasse énergétique, dont la consommation totale a cru de 50 % sur la période 2000 – 2013. Une stabilisation voire une modeste tendance à la baisse de la prédominance de la biomasse, passant de 66 % en 2009 à 65 % en 2013, témoigne d'une amorce balbutiante d'une transition énergétique au Togo impulsée par une population urbaine en forte croissance plus portée vers le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Quant à la consommation des énergies modernes, on observe des accroissements de plus de 80 % pour l'électricité et de 140 % pour les produits pétroliers sur la période 2000-2013. La reprise constatée depuis 2008 de la consommation des produits pétroliers dans le secteur industriel est due à la tendance des unités industrielles à satisfaire elles-mêmes leurs besoins d'électricité (autoproduction d'électricité) suite à la grave crise énergétique de 2008 caractérisée par un fort déficit de production électrique.

Le cadre juridique de l'énergie au Togo est caractérisé par l'absence de dispositions relatives à : la nécessité d'assurer le transfert de technologie dans le domaine énergétique ; la suppression ou l'adaptation de toute disposition législative ou réglementaire faisant obstacle à l'application des dispositions sous régionales ; la question de l'accès des tiers au réseau afin de favoriser le déversement des excédents de production réalisée à titre privé sur le réseau ; l'obligation d'assurer une transparence des prix par la définition des éléments clés de la structure tarifaire. On note aussi, pour ce cadre juridique, l'inexistence d'une politique énergétique et de plans d'action intégrés.

La Politique Nationale de l'Énergie du Togo (POLEN) couvrant la période 2018-2022 a été initiée par le Ministère des Mines et de l'Énergie du Togo notamment sur la base de travaux antérieurs des plans d'action en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, ainsi que des agendas d'action.

Stratégie de mise en œuvre et financement

L'élaboration de la POLEN s'est effectuée par la mise en place d'un comité national regroupant toutes les parties prenantes nationales sous la direction du Ministère des Mines et de l'Énergie : Direction générale de l'Énergie (DGE), Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET), Autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE), Université du Togo, Cabinet du Ministre de l'Énergie, Ministère de la Planification.

Le comité s'est réuni 10 fois, dont 5 fois à l'extérieur de Lomé et 5 fois au cabinet du Ministère de l'Énergie, pour élaborer plusieurs documents, dont le rapport diagnostic du secteur de l'énergie au Togo. Tous les documents ont été élaborés par l'équipe nationale avec l'appui financier et technique du PNUD Togo, juste après l'élaboration et la validation des PANER et PANEE.

Sur la base de ce diagnostic approfondi du secteur et en référence aux ambitions nationales en termes de développement, les plus hautes autorités du pays ont défini une vision qui se décline en objectifs puis en actions stratégiques. La mise en œuvre de la POLEN se fera à travers l'exécution de plans des actions prioritaires quinquennaux en cohérence avec le Plan national de développement (PND) et les politiques des autres secteurs.

Résultats techniques et financiers

Le principal résultat atteint est l'élaboration d'une politique énergétique nationale ayant pour objectif global de poser les bases fondamentales préalables à la contribution réelle dudit secteur à la performance économique et à une émergence inclusive du Togo. La loi et les textes réglementaires sont maintenant en cours d'élaboration. De plus, un plan des actions prioritaires quinquennal (2018-2022) a été élaboré avec des objectifs intermédiaires qui sont en phase avec ceux de la PERC (Tableau 1) et avec les mesures d'efficacité énergétique de la PEEC (Tableau 2). Le coût de la mise en œuvre du premier plan quinquennal est estimé à 800 millions d'euros, que le gouvernement doit mobiliser.

Tableau 1. Objectifs d'accès à l'électricité et d'énergies renouvelables de la POLEN

Objectifs d'accès à l'électricité et d'énergies renouvelables	Valeur de référence		Cible à réaliser	
	Année	Cible	Année	Cible
Augmentation du taux d'accès à l'électricité au niveau national	2016	35,6 %	2020	50 %
			2022	60 %
Augmentation du taux d'électrification rurale	2016	6 %	2020	14 %
			2022	16 %
Construction de centrales solaires de production d'électricité	2016	0	2022	50 MW
Construction de trois (03) centrales micro-hydroélectriques	2016	0	2022	30 MW

Tableau 2. Mesures d'efficacité énergétique proposées par la POLEN

Etablissement de seuils et de normes d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique propres à chaque source, équipement et type d'usage
Création d'un cadre réglementaire et normatif de promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique
Identification, élaboration et mise en œuvre des textes devant régir chaque usage énergétique à faible empreinte écologique
Promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans la filière biomasse-énergie au niveau des usagers (pas d'objectif chiffré identifié)

Les fiches techniques PRISME

(Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Énergie) sont publiées par l'IFDD.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur, IFDD

Comité éditorial :

Mamadou Kone, Spécialiste de programme, IFDD
Romaric Segla, Attaché de programme, IFDD
Louis-Noël Jail, Chargé de communication, IFDD

Supervision technique :

Maryse Labriet, Eneris Consultants,
info@enerisconsultants.com

Auteurs :

Ibrahim Soumaila, ISoumaila@ecreee.org, CEREEC, Cap-Vert
M. Ibrahim Soumaila est Chargé du Programme d'Efficacité Énergétique au Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC). Son expertise couvre notamment les politiques énergétiques et programmes d'accès aux services énergétiques.

Mohamed Sokona, MSokona@ecreee.org, CEREEC, Cap-Vert
M. Mohamed Sokona est Conseiller en Énergies Renouvelables auprès du CEREEC où il a été détaché par le programme pour la promotion d'une interconnexion d'échange d'énergie respectueuse du climat en Afrique de l'Ouest, piloté par la coopération allemande (GIZ).

Édition et réalisation graphique :

Perfection Design Inc.

Conclusion

Au Togo, l'expérience acquise par les parties prenantes lors de l'élaboration des plans d'action (PANER, PANEE, SE4ALL) a permis de lever de nombreux obstacles et facilité le processus d'élaboration de la POLEN. L'élaboration des plans d'action puis de la POLEN a permis d'exploiter les synergies entre les stratégies de développement des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'accès aux services d'électricité pour un développement cohérent du secteur de l'énergie. Cette approche a abouti en outre à la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du Programme d'appui au secteur de l'énergie au Togo (PASET I) financé par l'Union européenne pour un montant de 30 millions d'euros pour 2017-2020 et le Programme d'appui au développement de l'électrification décentralisée à base d'énergies renouvelables financé par le gouvernement allemand pour un montant d'environ 10 millions d'euros pour la période 2017-2020.

Ces programmes vont permettre, d'une part, d'appuyer l'opérationnalisation de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) qui a pour objectif d'accroître le taux d'électrification rurale et le développement des énergies renouvelables, et d'autre part, de mettre en œuvre le cadre légal et réglementaire pour les énergies renouvelables qui est en cours d'élaboration avec le soutien du CEREEC et de la GIZ.

Références

Documents nationaux : Diagnostic du secteur de l'énergie du Togo, Ministère des Mines et de l'Énergie, novembre 2016. Politique nationale de l'énergie du Togo, Ministère des Mines et de l'Énergie, février 2017. Plan d'actions prioritaires du secteur de l'énergie du Togo, février 2017.



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'environnement. Basé à Québec (Canada), l'Institut a aujourd'hui pour mission, notamment, de :

- contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement,
- promouvoir l'approche développement durable dans l'espace francophone.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec, Canada G1K 4A1
Téléphone : 418 692-5727
Télécopie : 418 692-5644
Courriel : ifdd@francophonie.org
Site Internet : www.ifdd.francophonie.org

Juillet 2017

Imprimé sur papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

